

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 14

**Présents :** 12

**Votants:** 13

**Séance du 01 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 01 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Pierre COUTURIER, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

**Représentés:** Clémence GILABERT par Yves ANDREUX

**Excuses:**

**Absents:** Kévin JUILLARD

**Secrétaire de séance:** Etienne BILLARD

---

## 1. DÉLIBÉRATION

### 1.1 Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le Maire expose que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités, le conseil municipal est invité à l'autoriser, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexe de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

42 000 euros soit 25 % : **10 500 euros**

Opération d'équipement n° 111 : Voirie

179 704 euros soit 25 % : **44 926 euros**

Opération d'équipement n° 112 : Bâtiments

17 000 euros soit 25 % : **4 250 euros**

Opération d'équipement n° 119 : City-stade

100 000 euros soit 25 % : **25 000 euros**

Opération d'équipement n° 120 : Court de tennis

40 000 euros soit 25 % : **10 000 euros**

Total du quart des crédits ouverts : **94 676 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 94 676 euros et à signer tous les documents relatifs à l'objet ci-dessus.

## 2. LA VIE COMMUNALE

### 2.1 Prime "coût de la vie"

Le décret 2023-1006 du 31/10/2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat

pour certains agents de la fonction publique territoriale. Ce n'est pas une obligation ; et la prime est modulable.

Le conseil se prononce favorablement à l'attribution d'une prime "coût de la vie" pour le montant maximum autorisé (800 € temps plein), pour tous les agents.

Une commission paritaire devra statuer : acceptation ou non ! Commentaire du maire : bel exemple de complication administrativo-bureaucratique totalement inutile ; on imagine mal ladite commission (quelle est sa légitimité ?) rejetant l'attribution de cette prime. Après avis de la commission (janvier ?) il faudra prendre une délibération avant de verser la prime.

Coût, prime et charges, pour la commune : +/- 4000 €.

## 2.2 **ZAER** (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

Une consultation publique est requise.

Une première information-consultation a été faite lors de la réunion publique du 26 octobre (environ 105 participants).

De plus une page du bulletin municipal 2023, qui sera diffusé dans chaque boîte à lettres du village fin décembre, explicitera le projet communal et invitera à faire part des avis sur le registre qui sera ouvert et disponible en mairie de fin 2023 à fin janvier 2024.

## 3. **DIVERS**

3.1 Visite le 21 novembre du **major Cochelin commandant** la brigade de gendarmerie de Mâcon.

3.2 Beau succès des "**vendanges de l'humour**" le dimanche 19 novembre, 248 spectateurs sont venus applaudir Charlotte Boisselier. En fin de spectacle dégustation des crus PV et PL offerte par des vignerons (cave de Vinzelles et Olivier Giroux).

3.3 Le maire s'est rendu à l'invitation de la gendarmerie pour la messe de la **Sainte Geneviève** à Charnay le vendredi 17 novembre.

3.4 **10ème Réunion publique** le même jour. Prés de 100 participants intéressés par la vie communale.

3.5 **AG des boules** le 26 novembre.

3.6 **Fresque Vinzelles** devant l'agence postale. Sujet déjà traité : cette fresque a vieilli et doit être refaite. Le maire a suggéré à la directrice de l'école de Vinzelles de demander aux enfants de faire un projet de fresque ; à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Prochain conseil le vendredi 5 janvier 2024.

